



# COMMUNE DE CHAUX

## Budget : note de présentation

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023

#### Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*

#### **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisés pour l'année 2023. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le conseil, approuve les opérations de recettes et de dépenses pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2023.

Le compte administratif 2023 a été voté le 21 mars 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

#### **II. La section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes réelles nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux de 2023.

#### Pour notre commune :

*Les recettes de fonctionnement* correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (logements, salle des fêtes, bois...), aux impôts locaux, aux dotations et subventions versées par l'Etat.

*Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 679 878.36 €*

#### 1) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

Foncier bâti : 26.74 %

Foncier non bâti : 21.98 %

Taxe d'Habitation (sur RS) : 7.17 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 284 619.07 €

#### 2) Les dotations de l'Etat.

Les dotations s'élèvent à 173 481.34 €

*Les dépenses de fonctionnement* sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

*Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 515 860.70 €*

### **III. La section d'investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- *en recettes* : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

*Les recettes d'investissement 2023 représentent 407 810.57 €*

- *en dépenses* : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création

*Les dépenses d'investissement 2023 représentent 1 025 530.41 €*

### **IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

a - Recettes de fonctionnement : 679 878.36 €

- Dépenses de fonctionnement : 515 860.70 €

b - Recettes d'investissement : 407 810.57 €

- Dépenses d'investissement : 1 025 530.41 €

Fait à Chaux le 21 mars 2024  
Le Maire,  
Jacky CHIPAUX

